

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent cinquante-sixième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 27 septembre 2004 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 18 octobre 2004.

Procès-verbal de la deux cent cinquante-sixième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 26 septembre 2004 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Bacc. en génie informatique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	
 <u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le président du Comité exécutif, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion :
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier
- 4.- Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire sur le campus principal du Cégep de St-Jérôme
- 5.- Rapports découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements de niveau universitaire
- 6.- Nomination d'un(e) commis-senior au Bureau de liaison université-milieu
- 7.- Nomination d'une assistante administrative au Secrétariat général
8. Engagement d'un(e) préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire
9. Demande de congé sans solde de monsieur Mohammed Khalid, professeur au Département de travail social et des sciences sociales
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion sans modification.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent cinquante-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier

Le recteur rappelle que l'Université du Québec en Outaouais est présente depuis de nombreuses années à Mont-Laurier.

Au cours des dernières années, un bond qualitatif a été franchi par l'offre de programmes à des étudiants inscrits à temps complet pour obtenir une formation universitaire de qualité.

Cette réalisation a été rendu possible grâce au partenariat établi avec le Centre collégial de Mont-Laurier. La qualité de l'environnement a permis d'établir des services de soutien de niveau universitaire pour les étudiants qui fréquentent ce Centre.

Au fil des années les activités sont harmonieusement intégrées et de l'avis du directeur général du Centre de Mont-Laurier, la présence d'étudiants universitaires rehausse la qualité de la vie académique de l'ensemble du Centre collégial.

Tout au cours de cette expérience, la collaboration avec la direction et le personnel du Centre de Mont-Laurier a largement contribué au succès de cette implantation.

A l'automne 2004 les étudiants cheminent dans un programme de baccalauréat en travail social et dans un programme de baccalauréat en sciences de l'éducation. Au total 16 cours sont donnés dans différentes disciplines.

Le milieu est sensible à la présence de l'Université du Québec en Outaouais qui permet l'accès à la formation universitaire dispensée à Mont-laurier et est prêt à se mobiliser pour en assurer le succès.

Le recteur recommande au Comité exécutif de renouveler l'entente avec le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. Les coûts d'opération pour ladite Entente sont de l'ordre de 81 800 \$.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1113 concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Centre collégial de Mont-Laurier, laquelle est jointe en appendice.

4.- Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à

**l'enseignement universitaire sur le campus principal du Cégep de St-Jérôme**

Le recteur rappelle que les objectifs de l'accès à la formation universitaire et du développement régional comptent parmi les priorités de l'Université du Québec en Outaouais.

Dans le cadre du consortium provincial du DEC-BAC en sciences infirmières, l'Université du Québec en Outaouais décidait de resserrer ses liens de coopération avec le Cégep de Saint-Jérôme, en offrant la formation universitaire à temps complet à compter de septembre 2004.

Cette décision découle également de la longue tradition de partenariat entretenu avec le Cégep de Saint-Jérôme par l'intermédiaire de la présence de l'UQO au Centre collégial de Mont-Laurier administré par le Cégep de Saint-Jérôme.

À cette formation en sciences infirmières pourra s'ajouter une offre de services dans d'autres programmes permettant à l'Université du Québec en Outaouais de rayonner dans les régions des Hautes et Basses Laurentides.

Tout au cours de cette implantation, le Cégep a fourni à l'UQO une collaboration exceptionnelle empreinte d'une authentique volonté de réussir un projet commun.

Depuis la rentrée de septembre, une soixantaine d'étudiants et d'étudiantes suivent des cours universitaires à temps complet et à temps partiel dans les installations du Cégep de Saint-Jérôme.

L'UQO a également pignon sur rue à Saint-Jérôme, ses bureaux administratifs étant maintenant accessibles au 473, rue Fournier.

L'accueil de la population est chaleureux et enthousiaste, chacun voyant l'avantage d'éviter la congestion de la métropole pour avoir accès à une formation universitaire de qualité.

Le recteur recommande au Comité exécutif de conclure une entente relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. Les coûts d'opération pour ladite Entente sont de l'ordre de 81 900 \$.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1114 concernant l'Entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relative à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

**5.- Rapports découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements de niveau universitaire**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources saisit les membres du Comité exécutif des rapports découlant de la Loi 395 : Loi sur les établissements de niveau universitaire.

Il s'agit du rapport touchant la performance, lequel rapport comprend :

- La réussite dans les programmes de grade et la durée des études
- La réussite au premier cycle et la durée des études
- La réussite aux études supérieures et la durée des études
- Les mesures d'encadrement
- Les perspectives de développement (Horizon 2012)

De plus, l'état du traitement 2003-2004 vérifié par la firme de comptables Lévesque Marchand doit être acheminé au ministère de l'Éducation.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1115 concernant les rapports découlant de l'application de la Loi 395 : Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.- Nomination d'un(e) commis-senior au Bureau de liaison université-milieu**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis-senior au Bureau de liaison université-milieu, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du directeur du Service aux personnels est à l'effet de retenir la candidature de madame Julie Boulanger à titre de commis-senior au Bureau de liaison université-milieu et ce, à compter du 28 septembre 2004.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1116 concernant la nomination d'une commis-senior au Bureau de liaison université-milieu (**Julie Boulanger**), laquelle est jointe en appendice.

#### **7.- Nomination d'une assistante administrative au Secrétariat général**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'assistante administrative au Secrétariat général, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste et aucune candidature n'a été reçue provenant du personnel administratif (non-syndiqué). Par conséquent, la recommandation du directeur du Service aux personnels est à l'effet de retenir la candidature de madame Francine Paquet à titre d'assistante administrative au Secrétariat général et ce, à compter du 18 octobre 2004.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1117 concernant la nomination d'une assistante administrative au Secrétariat général (**Francine Paquet**), laquelle est jointe en appendice.

#### **8. Engagement d'un(e) préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources

informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire, le Service aux personnels a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du directeur du Service aux personnels est à l'effet de retenir la candidature de madame Lise Lajoie à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et ce, à compter du 28 septembre 2004.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1118 concernant l'engagement d'un(e) préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire (**Lise Lajoie**), laquelle est jointe en appendice.

9. **Demande de congé sans solde de monsieur Mohammed Khalid, professeur au Département de travail social et des sciences sociales**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif que le professeur Mohammed Khalid a indiqué au Département de travail social et des sciences sociales son intention de se prévaloir d'un congé sans solde d'une durée de soixante-dix (70) jours, soit du 2 octobre au 10 décembre 2004, pour des raisons familiales et personnelles et ce, en vertu de l'article 15.05 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais.

Lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2004, l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales a recommandé à l'Université d'octroyer au professeur Khalid ledit congé sans solde.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 255-CX-1119 concernant la demande de congé sans solde de monsieur **Mohammed Khalid**, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 18 octobre 2004 à 16 h 30, s'il y a lieu.

11.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par madame Francine Rancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 20.

---

Le président

---

Le secrétaire